Projet associatif

Le contexte

Les personnes handicapées mentales, leur famille et leurs amis sont confrontés à de nouveaux enjeux, liés tout à la fois aux mutations sociétales et aux nouvelles réglementations.

Notre association doit faire face à ces mutations mais également et surtout aux nouveaux besoins :

- projet de vie de la petite enfance à la fin de vie ;
- élargissement du champ des pathologies prises en charge dans notre association imposant une approche ciblée, qu'il s'agisse de déficience intellectuelle, de polyhandicaps, d'autisme, d'infirmité motrice cérébrale et de handicap psychique;
- prise en compte du vieillissement des personnes handicapées mentales.

Ces nouveaux besoins découlent également d'une évolution des attentes des familles. Les réponses à ces besoins ne peuvent être apportées que par un échange permanent avec les pouvoirs publics et une adaptation continue de la prise en charge des personnes qui nous sont confiées tenant compte des avancées de la recherche médicale : état des connaissances scientifiques, mise en place de bonnes pratiques professionnelles, modes d'accompagnements adaptés, validés par les autorités publiques de référence.

Les associations doivent veiller à la mise en application des lois du 2 janvier 2002 sur la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Ces lois font émerger de nouveaux concepts tels que le droit à la compensation dans le cadre d'un projet de vie personnalisé et évolutif, qui devra évaluer les besoins individuels de chaque personne handicapée et y apporter des réponses appropriées en termes d'accueil, d'accompagnement, de socialisation, de ressources financières et de protection juridique.

L'accessibilité (prise au sens large) des personnes handicapées mentales à une vie citoyenne est notre priorité : cadre de vie, santé, transports, loisirs, sports...

Dans le cadre des Projets de vie, l'Adapei 77 affirme que la personne handicapée contribue à la vie sociale et participe à la vie de la Cité. À ce titre, et dans la mesure de ses possibilités, elle exprime ses besoins et ses aspirations et doit pouvoir disposer de réponses individualisées.

La loi du 11 février 2005 reconnaît de manière explicite le rôle de la famille dans l'accompagnement des personnes handicapées.

Par ailleurs, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le Conseil Départemental de Seine-et-Marne (CD77) et l'Éducation nationale restent les interlocuteurs privilégiés de l'Adapei 77.

Dans un contexte particulièrement mouvant et complexe, l'Adapei 77 affirme que la personne handicapée mentale demeure au centre des actions de l'association.

L'Association

L'Association Départementale des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales de Seine-et-Marne, dite Adapei 77, est une association familiale, régie par la loi de 1901, et déclarée au Journal Officiel le 26 avril 1965.

Elle est née du militantisme de parents d'enfants en situation de handicap mental, soucieux d'apporter des réponses à des situations familiales complexes et douloureuses.

L'Adapei 77 est affiliée au mouvement national Unapei ainsi qu'à l'instance régionale Urapei Île-de-France. Le siège social de l'Adapei 77 est fixé à Melun, où sont implantés les services de la Vie Associative et de la Direction générale.

Organisation de l'Adapei 77

Deux axes sont à distinguer :

1/ La Vie Associative

Le handicap mental est une situation faite de difficultés de la compréhension, de l'apprentissage, de l'attention, de la conceptualisation, de la communication, de la relation, et de la décision résultant d'une déficience intellectuelle. D'où la nécessité d'une Vie Associative forte pour aider à surmonter les difficultés vécues par les familles.

La Vie Associative s'engage :

- dans l'apport d'un soutien et d'un appui moral aux personnes handicapées mentales et à leur famille;
- · dans la défense de leurs intérêts ;
- dans la diffusion de l'information nécessaire.

2/ La gestion des établissements et des services qui accompagnent et/ou prennent en charge les enfants et adultes handicapés mentaux qui leur sont confiés dans le respect des valeurs associatives déclinées dans chacun des projets d'établissement et de service, validés par le Conseil d'Administration.

Entre militance et management, l'Adapei 77 se doit de trouver l'équilibre le plus favorable à la réalisation de ses missions médico-sociales.

Nos valeurs

L'Adapei 77 affirme que la personne en situation de handicap mental est d'abord et avant tout une personne, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que toute autre personne, mais son handicap implique la mise en œuvre de compensations spécifiques.

Ainsi:

- la personne handicapée mentale est citoyenne à part entière ;
- la personne handicapée mentale bénéficie des droits reconnus à tout citoyen;
- la personne handicapée mentale remplit les devoirs auxquels tout citoyen est tenu ;
- dans ce cadre, l'Adapei 77 reconnaît à la personne handicapée mentale le droit de se construire, d'affirmer ses choix, d'influer sur son avenir avec l'appui d'un accompagnement familial et professionnel.

L'Adapei 77 et ses adhérents partagent des valeurs fortes qui guident l'action commune et lui donnent un sens, elle défend et promeut :

- la dignité, la citoyenneté et le respect de la personne handicapée mentale;
- la qualité de vie et d'accompagnement de la personne handicapée mentale ;
- le développement de la participation de la personne handicapée mentale ;
- la solidarité et l'esprit d'entraide des familles ;
- le militantisme et le respect des décisions démocratiques ;
- · l'engagement bénévole et désintéressé ;
- la laïcité.

La détermination de la politique de l'Association par des parents bénévoles dans des instances démocratiques est une donnée essentielle, qui caractérise l'Adapei 77 et qui la distingue, en ce sens, des administrations et des entreprises.

La pluralité des forces vives composant notre association est une garantie d'indépendance vis-à-vis de tout pouvoir politique, économique, administratif et syndical et religieux. C'est une plus-value apportée aux services qu'elle rend.

Notre action s'inscrit dans le champ de l'économie sociale et solidaire à but non lucratif.

Les missions fondamentales de l'Adapei 77 :

- 1/ Faire évoluer les représentations de la société sur les valeurs, compétences et talents des personnes en situation de handicap mental
- 2/ Mettre en œuvre les solutions d'accompagnement individualisées pour les personnes en situation de handicap mental
- 3/ Assurer la qualité de l'accompagnement
- 4/ S'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'association employeur
- 5/ Sécuriser la gestion de l'association et renforcer sa capacité à innover
- 6/ Promouvoir et défendre la dignité et la citoyenneté de ces personnes en tenant compte de leurs potentialités et de leur vulnérabilité
- 7/ Associer, informer, responsabiliser et fédérer les familles

1/ Faire évoluer les représentations de la société sur les valeurs, compétences et talents des personnes en situation de handicap mental

OBJECTIFS

- Développer leur participation dans toutes les activités proposées par la commune de résidence.
- Valoriser leur rôle social à travers leurs qualités humaines, dans les activités professionnelles, artistiques, sportives, culturelles et dans leur vie quotidienne.
- Développer l'information grand public afin de permettre cette participation et rendre possible le « vivre ensemble ».
- Conduire une politique de communication en partenariat avec les médias et les acteurs économiques et sociaux.

ACTIONS

- Se donner les moyens d'inscrire les personnes handicapées dans la vie de la Cité par leur participation dans les activités qui les concernent.
- Organiser l'accueil et la rencontre de publics variés à l'intérieur de l'établissement, organiser des portes ouvertes, des expositions...
- Se faire reconnaître comme acteur de proximité auprès des élus, des médias locaux, des secteurs économiques, sociaux, associatifs et scolaires.
- Développer des actions d'informations.

2/ Mettre en œuvre les solutions d'accompagnement individualisées pour les personnes en situation de handicap mental

OBJECTIFS

- Militer pour la pleine mise en œuvre des lois reconnaissant le droit à compensation du handicap et influencer sur les politiques publiques en matière sanitaire et médico-sociale pour la prise en compte de l'évolution des besoins.
- Apporter des réponses adaptées aux enjeux actuels en faisant évoluer les établissements existants et en créant des établissements et services innovants.
- Promouvoir une politique de l'offre d'accueil ambitieuse et performante élargie aux nouvelles pathologies du champ du handicap mental.
- Agir dans tous les domaines : insertion sociale ou professionnelle et citoyenne (éducation, scolarisation, formation, travail, santé, vie affective et sexuelle, hébergement, sport, loisirs, culture) et ce, tout au long de la vie de la personne.
- Militer pour améliorer l'accès à la santé pour les personnes handicapées mentales sans surcoût pour elles.

ACTIONS

- Suivre et analyser les besoins des personnes à accompagner et prendre une part active dans les instances créées par la loi pour obtenir leur prise en compte.
- À partir de notre savoir-faire et des partages d'expériences avec des associations extérieures, concevoir et mettre en œuvre des réponses aux besoins des personnes, réponses adaptées, diversifiées, souples et évolutives.
- Veiller à l'application effective des règles de compensation des conséquences du handicap, pour parvenir à une réelle égalité des chances au nom de la citoyenneté.
- Obtenir des pouvoirs publics (ARS et CD 77), dans un partenariat respectueux et constructif, les moyens financiers et humains nécessaires à la transformation ou la création de structures d'accueil de qualité dans le cadre des schémas départementaux (offre adaptée, élargie et diversifiée).
- Rechercher et mettre en œuvre des solutions d'accompagnement innovantes et de qualité s'inspirant des meilleures réalisations extérieures.
- Prendre en compte la diversité croissante des problématiques associées au handicap mental : troubles psychiques, polyhandicap, troubles du comportement, troubles neurologiques, troubles envahissants du développement (TED), troubles du spectre autistique (TSA).
- Prendre en compte la procédure d'appel à projet.
- Développer l'accès à la scolarisation de tous les enfants handicapés mentaux : à l'école, à temps partiel ou en établissement.
- Poursuivre la réflexion relative à l'accompagnement précoce des enfants et développer les solutions adaptées.
- Poursuivre l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes et développer les solutions adaptées (prévention, soins).
- Consolider tous les dispositifs d'accompagnement à la vie citoyenne.
- Faciliter le travail en réseau entre le secteur sanitaire et médico-social par voies de conventionnements et de participation active aux instances de réflexion.

3/ Assurer la qualité de l'accompagnement

OBJECTIFS

- Considérer que les besoins de chaque personne handicapée sont au cœur du dispositif d'accueil et d'accompagnement.
- Veiller à la bientraitance des personnes accompagnées.
- Améliorer la qualité de l'accompagnement en développant les démarches d'évaluation des pratiques professionnelles.
- Diversifier nos accompagnements en favorisant des partenariats avec l'environnement économique, social, culturel, scolaire et sanitaire.
- Associer les différentes catégories de professionnels, les familles et les personnes accompagnées dans les démarches de projets.

ACTIONS

- Donner à nos personnes accueillies des résidences confortables à vivre : qualité de l'hébergement, prise en compte de la vie privée, espaces conviviaux et d'activités.
- Être soucieux de la qualité architecturale et environnementale lors de la création d'un nouvel établissement.
- Associer les personnels lors d'un projet architectural.
- Évaluer régulièrement les besoins des personnes handicapées pour garantir l'existence d'un projet personnalisé adapté et évolutif.
- Évaluer la satisfaction des personnes accueillies, des familles et mettre en place des plans d'action opérationnels.
- S'appuyer sur les connaissances, les compétences et les propositions des professionnels pour évaluer et développer des modalités d'accompagnement adaptées.
- Mettre en œuvre, actualiser et faire connaître les démarches de bientraitance.
- Mettre en place et suivre les plans d'action issus des évaluations internes et externes.
- Développer un partenariat avec les structures sanitaires de proximité (hôpital, clinique, cabinets privés, spécialistes, réseaux de soins somatiques, psychiatriques) afin de coordonner les parcours de santé.
- Assurer l'échange de bonnes pratiques en favorisant une transversalité des réflexions et des outils entre établissements et entre secteurs.
- Former les salariés aux bonnes pratiques professionnelles et renforcer les formations qualifiantes pour garantir un encadrement conforme aux exigences des postes de travail et au niveau des besoins des personnes accompagnées.

4/ S'inscrire dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale d'association employeur

OBJECTIFS

- · Valoriser la responsabilité sociale et l'éthique de l'accompagnement.
- Intégrer la démarche de développement durable à l'ensemble des projets.
- Respecter les principes de l'économie sociale et solidaire.
- Respecter les principes de laïcité au sein de l'Association.

ACTIONS

- · Veiller à la formation permanente des salariés.
- Diffuser et mettre en place les plans d'action issus du baromètre social (enquête de satisfaction des salariés).
- Mettre en place des plans de prévention des risques psychosociaux et autres risques professionnels.
- Continuer d'être une « association apprenante » (formation, recherche action, apprentissage...)
- Mener une politique du personnel non discriminante.
- Développer des partenariats locaux, régionaux, internationaux.
- Réaliser des achats socialement et éthiquement responsables.
- Diminuer dans notre activité notre empreinte écologique.
- Rappeler aux familles, aux professionnels et aux personnes accueillies les règles et contraintes du principe de laïcité active aux instances de réflexion.

5/ Sécuriser la gestion de l'association et renforcer sa capacité à innover

OBJECTIFS

- Préserver et consolider une gouvernance associative efficace et exemplaire par une gestion managériale et financière rigoureuse, solidaire et responsable.
- · Maintenir une attitude prospective.

ACTIONS

- Développer les compétences des dirigeants associatifs élus pour qu'ils puissent assumer leur responsabilité de mandataires de l'association, afin de garantir un suivi et un contrôle réels sur les comptes et sur la gestion des établissements et services, délégués aux professionnels salariés.
- Développer et pérenniser la transversalité entre les administrateurs et les professionnels afin de favoriser le partage de compétences.
- Repenser l'organisation des commissions.

6/ Promouvoir et défendre la dignité et la citoyenneté des personnes handicapées mentales en tenant compte de leurs potentialités et de leurs vulnérabilités

OBJECTIFS

- Repérer et rechercher systématiquement l'expression de la personne accueillie sur ses besoins, ses souhaits, l'affirmation de ses choix de vie et lui permettre d'être actrice de son projet.
- Associer les familles et les représentants légaux à la conception, la mise en œuvre et l'évolution du projet de vie de cette personne tout au long de son existence.
- Accompagner et représenter la personne handicapée pour l'aider à défendre ses droits, faire reconnaître ses spécificités, ses besoins et faciliter son inscription dans une vie citoyenne.

ACTIONS

- Rendre effective l'accessibilité pour la personne handicapée mentale qui doit pouvoir accéder à la compréhension de son environnement, c'est-à-dire réussir à s'y repérer et s'y déplacer facilement.
- Offrir à la personne handicapée des moyens éducatifs adaptés (ex. « Facile à lire et à comprendre » -FALC).
- Conseiller et informer les personnes accueillies sur l'ensemble de leurs droits et devoirs.
- Inscrire et impliquer les personnes en situation de handicap comme citoyen dans la vie de la cité.

- Impulser une dynamique de participation des personnes handicapées dans les instances internes (CVS...) et externes (associations sportives, culturelles et services).
- Sensibiliser, informer, former, convaincre pour faire respecter les droits collectifs et individuels des personnes accueillies.

7/ Associer, informer, responsabiliser et fédérer les familles

OBJECTIFS

- Donner une vision précise des enjeux y compris financiers et une définition des missions de l'Association, développer un sentiment fédérateur d'appartenance à un mouvement commun.
- Développer une action familiale, à l'écoute des attentes et préoccupations des familles.
- Favoriser une meilleure information des familles et amis dans tous les domaines qui concernent le handicap mental.
- Inviter à s'investir dans la vie de l'Association en y adhérant et en participant activement.

ACTIONS

- S'appuyer sur les associations affiliées pour valoriser les spécificités de notre association de parents.
- Développer les rencontres et échanges entre professionnels et familles.
- · Accompagner les familles dans les démarches administratives.
- Offrir des formations spécifiques aux adhérents.
- Communiquer largement de façon réactive auprès des adhérents sur les politiques, les actions menées et les projets.
- Concevoir des outils et des actions pour informer et fédérer les familles et amis (revue, site internet, réunions...).
- Sensibiliser les familles au respect des contraintes de fonctionnement des établissements et à leurs conséquences financières.

Ces 7 missions constituent le cœur du projet associatif de l'Adapei 77, projet évolutif dans son contenu et dans sa durée, en fonction de l'environnement législatif et social.

Une des particularités et principales forces de l'Adapei 77 est d'être à la fois représentative des personnes handicapées, de leurs familles et gestionnaire d'établissements et de services qui répondent à leurs besoins. Les dimensions militante et gestionnaire sont liées et il apparaît indispensable de souligner la richesse de cette double mission.

L'Adapei 77 prend appui sur des professionnels attachés aux valeurs associatives pour mener à bien sa politique d'association familiale gestionnaire.